

LE PRINCIPE DU CONTRADICTOIRE

EN DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Sous la direction scientifique de

Dominique ASQUINAZI-BAILLEUX, Professeur, Centre de droit de l'entreprise, équipe de recherche Louis Josserand, Université Jean Moulin Lyon 3

Xavier AUMERAN, Professeur, Université des Antilles, CREDDI

Thierry GAUTHIER, Magistrat, Professeur associé à l'équipe de recherche Louis Josserand, Université Jean Moulin Lyon 3

🕒 14H - 18H

30 JUIN 2022



salle Caillemer
Université Jean Moulin Lyon 3
15 quai Claude Bernard - Lyon 7^e

Principe directeur du procès, le principe du contradictoire irrigue toutes les disciplines du droit. Le justiciable doit être entendu ou dûment appelé. Le respect du contradictoire s'impose naturellement en droit de la sécurité sociale.

Dans le cadre du procès, il peut toutefois s'appliquer avec difficulté, qu'il s'agisse des informations médicales, des parties appelées à l'instance ou encore de la production tardive de certaines pièces. La jurisprudence récurrente de la Deuxième chambre civile en atteste.

En amont du procès, le principe du contradictoire tend également à s'imposer, qu'il s'agisse de la procédure de reconnaissance de l'origine professionnelle d'un accident ou d'une maladie ou de la procédure de contrôle d'assiette diligentée par les organismes de recouvrement. En dehors de ces hypothèses prévues par les textes, le respect du contradictoire s'impose-t-il au-delà ? Depasse-t-il le cadre du procès afin de s'imposer dans toute procédure ?

Ces interrogations sont au cœur de ce colloque. Elles invitent à réfléchir au rôle du juge et au fonctionnement de la justice sociale, mais aussi aux relations entre les organismes de sécurité sociale et leurs usagers.

🕒 **14h00** | Présentation et mot de bienvenue

🕒 **14h10** | **Le principe du contradictoire, vecteur du respect des droits de la défense**

Sylvia Le Fischer, Magistrate, Présidente de chambre, Cour d'appel de Versailles

🕒 **14h35** | **Le principe du contradictoire, vecteur d'équilibre devant le juge**

Thierry Gauthier, Magistrat, Professeur associé, Université Jean Moulin Lyon 3, Équipe de recherche Louis Josserand

🕒 **15h00** | **Table ronde : Principe du contradictoire et accidents du travail et maladies professionnelles**

Présidence : Nathalie Palle, Magistrate, Présidente de chambre, Cour d'appel de Lyon

Discutants :

Laurence Braillon, Sous directrice Affaires juridiques, CPAM du Rhône

Lionel Chamboux, Médecin conseil d'employeurs

Dany Decot, Audiencier, CPAM du Rhône

Virginie Micol, Audiencier, CPAM du Rhône

Olivier Pouey, Avocat au Barreau de Lyon

Michel Pradel, Avocat au Barreau de Paris

🕒 **16h05** | questions et échanges

🕒 **16h25** | Pause-café

🕒 **16h40** | **Table ronde : Principe du contradictoire et contrôle URSSAF**

Présidence : **Xavier Aumeran**, Professeur de droit privé, Université des Antilles, CREDDI

Discutants :

Olivier Anfray, Avocat au Barreau de Lyon (Onelaw)

Mélanie Astier, Doctorante, Université Jean Moulin Lyon 3, Équipe de recherche Louis Josserand, Chargée d'étude juridique à l'Urssaf Rhône-Alpes

Vincent Beneteau, Directeur adjoint en charge des métiers, Urssaf Rhône-Alpes

Maxime Brellmann, Directeur du contrôle, Urssaf Rhône-Alpes

Nathalie Palle, Magistrate, Présidente de chambre, Cour d'appel de Lyon

Jérôme Sanial, Expert juridique contrôle, Urssaf Rhône-Alpes

🕒 **17h45** | Questions et échanges

🕒 **18h00** | Fin du colloque

Validation au titre de la formation continue des avocats (4h)

CONTACT

Équipe de recherche
Louis Josserand

✉ edprive@univ-lyon3.fr

INSCRIPTION

Inscription obligatoire dans la limite
des places disponibles

Tarif : **100 euros TTC** pour les avocats
et professionnels

Gratuité pour les enseignants-
chercheurs, étudiants et magistrats



+ D'INFOS

FACDEDROIT.UNIV-LYON3.FR



📍 Manufacture des Tabacs
📍 Campus des Quais
📍 Campus de Bourg-en-Bresse

WWW.UNIV-LYON3.FR